



MAIRIE
DE
POCÉ-SUR-CISSE

Tél. 02 47 57 18 15
Fax 02 47 57 02 13

e-mail : mairiedepoce@wanadoo.fr

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE TOURS

CANTON D'AMBOISE

COMMUNE DE POCÉ-SUR-CISSE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 15 JUIN 2020

Lors de la séance du 15 juin 2020 :

Administration générale :

Suite à la séance du conseil municipal du 25 mai 2020 portant élection du maire et de ses adjoints, le maire a attribué les délégations de compétences aux adjoints et conseillers municipaux, puis le conseil municipal a :

- décidé d'attribuer au Maire pour la durée de son mandat, les délégations qui lui ont été proposées au titre des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'a autorisé à prendre toutes dispositions et à signer tous arrêtés, actes, conventions, contrats et documents de toute nature s'y rapportant,
- fixé pour l'exercice le montant des indemnités des fonctions du maire, des adjoints et conseillers municipaux comme suit :
 - Le Maire : 45% de l'indice brut terminal,
 - 1^{ère} Adjointe : 17 % de l'indice brut terminal,
 - 2^{ème} Adjoint : 17 % de l'indice brut terminal,
 - 3^{ème} Adjointe : 17 % de l'indice brut terminal,
 - 4^{ème} Adjoint : 17 % de l'indice brut terminal,
 - 2 Conseillers municipaux délégués : 6% de l'indice brut terminal.
- décidé de créer les 12 commissions municipales suivantes et en a désigné les membres :
 - Voirie - Réseaux et Bâtiments du centre du bourg,
 - Environnement - Espaces verts, Fleurissement communal,
 - Urbanisme - Habitat,
 - Finances,
 - Affaires sociales,
 - Affaires scolaires - Périscolaire et leurs bâtiments - Jeunesse,
 - Personnel - Hygiène et sécurité,
 - Culture - Fêtes et cérémonies,
 - Sports et Loisirs - Equipements sportifs et de loisirs,
 - Communication,
 - NTIC,
 - Plan Communal de Sauvegarde.
- élu les membres devant composer la commission d'appel d'offres, puis désigné un de ces membres pour représenter la commune au sein de la commission d'attribution du groupement de commandes,
- fixé le nombre de membres composant le Conseil d'Administration du CCAS et élu 5 membres émanant du conseil municipal,

.../...

.../...

- désigné ses délégués qui siègeront au :
 - comité syndical du Syndicat Intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire,
 - Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales,
 - Syndicat Intercommunal des Cavités 37,
 - Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire Amboise-Nord,
 - Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine.

Urbanisme :

- Le maire a indiqué que la Communauté de Communes du Val d'Amboise n'a pas préempté pour l'acquisition des parcelles cadastrées sections B n° 1637 et 1638 d'une superficie totale de 379 m², situées chemin de la Basse Vallerie, B n° 683 et 684 d'une superficie totale de 975 m², situées route de Saint-Ouen-Les-Vignes, B n° 1353 d'une superficie de 476 m², située route de Saint-Ouen-Les-Vignes, D n° 1349 d'une superficie de 534 m², située route de la Gare, et D n° 148 d'une superficie de 720 m², située Les Passages de Pocé.
- Le conseil municipal a confirmé la délibération prise le 20 janvier 2020 relative à l'approbation du bilan de la concertation préalable et du dossier de création de la ZAC de la Vovellerie, a précisé et approuvé le périmètre de ladite ZAC et le programme global prévisionnel des constructions, a rappelé et décidé que les constructions et aménagements réalisés au sein de la ZAC seront exonérés de la part communale de la taxe d'aménagement et a autorisé le maire à solliciter la Communauté de Communes du Val d'Amboise à prendre un arrêté de mise à jour afin d'annexer le périmètre de la ZAC de La Vovellerie au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Finances :

- Le conseil municipal a :
 - dans le cadre du l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie du COVID-19, autorisé le maire à signer l'avenant n° 1 au marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide conclu avec la société Restoria, afin de prolonger le marché actuel d'un an, du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021,
 - approuvé la participation de la commune aux frais de fonctionnement du Syndicat de transport scolaire Noizay Nazelles-Négron, pour les 45 enfants de Pocé utilisant ce service, soit un montant total de 900 €,
 - autorisé le versement d'un don de 50 € à l'Agence comptable de l'ONACVG, pour venir soutenir les actions du Bleuets de France, suite à l'annulation des collectes du 8 mai dernier.

Bâtiments communaux :

- Le conseil municipal a approuvé le renouvellement du bail entre la Fondation BERTRAND et la commune pour la location du bâtiment « La Taillerie » hébergeant l'A.L.S.H., pour une durée de 3 ans.

Fait à Pocé-sur-Cisse, le 23 juin 2020

Le Maire,
Claude COURGEAU

